

[texte](#)

[article](#)

Autopsie - À la recherche de la vérité

En quoi la médecine légale, notamment l'autopsie, contribue-t-elle à respecter et à promouvoir les droits des personnes ?

Par: Jean-François Michard, Médecin légiste à la Direction Nationale de la médecine légale de Suède /

Publié le : 30 Septembre 2013

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Poursuivre la réflexion

Rendre justice

Lorsque je réalise une autopsie, mon engagement éthique s'exprime avant tout auprès de la personne décédée. Je suis celui qui va tenter de lui rendre justice en essayant de reconstruire les derniers instants de sa vie pour déterminer si le défunt a pu être assassiné.

Mon engagement s'exprime ensuite auprès de la justice et de la société toute entière: la recherche d'homicides participe à la sécurité du pays et au maintien d'un État de droit. En aidant à identifier ou à disculper des mis en cause la démarche médico-légale participe de surcroît à une justice plus équitable.

Mon devoir s'exprime également auprès des proches. Leur rapporter la cause de décès soulage souvent le travail de deuil et permet la plupart du temps de répondre aux angoissantes questions: "Mon intervention aurait-elle pu éviter le décès? Mon proche a-t-il souffert?" Il faut s'exprimer avec tact mais sans déguiser la vérité. Tous les documents formalisés liés à l'autopsie sont en effet disponibles pour les proches qui les font souvent interpréter par leur médecin de famille. La société suédoise est très éduquée et le questionnement souvent très élaboré.

Un devoir de recherche

L'information et la prise en charge des familles consistent aussi à conseiller sur des possibles maladies familiales transmissibles en les orientant vers des consultations spécialisées (imagerie cardiaque, consultation génétique).

J'ai également un devoir de pharmacovigilance, en détectant de manière précoce un lien entre certains médicaments et certaines maladies, ainsi qu'un rôle de Santé Publique en détaillant le profil de mortalité en lien étroit avec la Direction Nationale de la santé et des affaires sociales. J'ai également un devoir de recherche pour participer à l'amélioration de la santé de la population.

Lorsque j'examine des personnes victimes de coups et blessures ou susceptibles d'avoir agressé un tiers, mon rôle est de les informer de leurs droits, de prendre en compte leurs demandes, de les soutenir psychologiquement au besoin et de les orienter éventuellement si des soins sont nécessaires. La finalité de ma démarche n'est pas de prendre parti en leur faveur mais de rapporter au Procureur et au policier les éléments objectifs qui peuvent participer à la découverte de la vérité.

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire